



MRC de
Marguerite-D'Youville
Développement économique

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)
VOLET 2 – SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE
DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL
MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE

Politique de soutien aux entreprises

Novembre 2022

TABLE DES MATIÈRES

1. Mise en contexte.....	3
2. Le soutien aux entreprises	3
2.1 Le soutien technique	3
2.2 Le soutien financier	3

ANNEXE

ANNEXE A	Plan de développement économique de la MRC de Marguerite-D'Youville 2022-2025
ANNEXE B	Règlement numéro 206 sur l'attribution d'aides financières par le Service de développement économique
ANNEXE C	Politique d'investissement FLI/FLS
ANNEXE D	Politique de gestion – Fonds Jeunes promoteurs
ANNEXE E	Politique de gestion – Fonds de développement des entreprises en économie sociale
ANNEXE F	Politique de gestion – Soutien au travail autonome

1. Mise en contexte

Dans le cadre de l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR), volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional, signée entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la Municipalité régionale de comté (MRC) de Marguerite-D'Youville, la MRC doit mettre en place une politique de soutien aux entreprises. Forte de l'expérience acquise depuis 1998, la présente politique s'inspire donc grandement des bonnes pratiques développées au fil des ans. Ainsi, bien que succincte, la politique de soutien aux entreprises de la MRC de Marguerite-D'Youville renvoie à de nombreux outils de référence riches en contenu, lesquels sont joints en annexe.

2. Le soutien aux entreprises

Tel que présenté dans le Plan de développement économique de la MRC de Marguerite-D'Youville 2022-2025 (annexe A), le soutien aux entreprises se décline selon deux grands axes : tout d'abord le soutien technique, lequel est accompagné, à l'occasion, par du soutien financier.

2.1 Le soutien technique

Bien que moins visible et tangible, le soutien technique aux entrepreneurs, qu'ils soient en phase de création, de démarrage, de consolidation ou d'expansion de leur entreprise, demeure la pierre angulaire du travail de l'équipe du Service de développement économique (SDE) de la MRC. C'est aussi l'axe auquel les conseillers du SDE consacrent la majeure partie de leur temps. Le soutien technique comprend notamment :

- ◆ l'aide à la rédaction de plan d'affaires;
- ◆ le suivi et le soutien aux entreprises établies;
- ◆ l'aide à la recherche de financement des entreprises;
- ◆ la formation et l'information aux entrepreneurs;
- ◆ le référencement vers des services spécialisés;
- ◆ le réseautage des entreprises.

2.2 Le soutien financier

Le soutien financier aux entrepreneurs se veut un outil à la disposition de la MRC pour stimuler et favoriser le développement entrepreneurial du territoire de Marguerite-D'Youville. Le processus d'attribution de l'aide financière est rigoureux et bien encadré de manière à respecter les principes d'éthique et d'intégrité applicables à la gestion de fonds publics.

C'est d'ailleurs pourquoi la MRC a adopté le *Règlement numéro 206 sur l'attribution d'aides financières par le Service de développement économique* (annexe B). Ce règlement a pour objet notamment de régir le mode de fonctionnement et d'attribution des différentes formes d'aide financière et de créer des comités de sélection de projets.

Ainsi, trois fonds et une mesure de financement sont gérés par le SDE de la MRC :

- ◆ les Fonds locaux d'investissement, qui incluent le Fonds local d'investissement (FLI) avec son volet général, son volet Micro-Fonds (MF) et son volet Femmes en action (FA) et le Fonds local de solidarité (FLS). Les Fonds locaux d'investissement peuvent accorder des prêts pour un montant maximal de 175 000 \$ par projet (voir la politique d'investissement à l'annexe C);
- ◆ le Fonds Jeunes promoteurs (JP) (voir la politique de gestion à l'annexe D);
- ◆ le Fonds de développement des entreprises en économie sociale (FDEÉS) (voir la politique de gestion à l'annexe E);
- ◆ la mesure Soutien au travail autonome (STA), en fonction des dispositions de l'entente entre Services Québec et la MRC de Marguerite-D'Youville (voir la politique de gestion à l'annexe F).

À noter que la MRC fait également de l'orientation vers différents fonds d'investissement spécialisés, tels que les programmes Futurpreneur Canada, Créavenir de Desjardins et Femmessor.

ANNEXE A



Plan de développement économique de la MRC de Marguerite-D'Youville 2022-2025

ANNEXE B



*Règlement numéro 206 sur l'attribution d'aides
financières par le Service de développement
économique*

ANNEXE C



Politique d'investissement FLI/FLS

ANNEXE D



Politique de gestion Fonds Jeunes promoteurs

ANNEXE E



Politique de gestion

Fonds de développement des entreprises en économie sociale

ANNEXE F



Politique de gestion Soutien au travail autonome